

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance les Matelots Inc.	Numéro de permis 2020016	Date d'inspection Le 24 septembre 2025	
Nom de l'établissement Les petits trésors		Numéro de téléphone (506) 446-3001	
Adresse 30A Beaufort Street Oromocto NB E2V 0M6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mélika Belliveau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

En arrivant à l'établissement, les enfants étaient assis à table en train de dîner. Les éducatrices étaient assises avec les enfants et leur offraient leur aide pendant le repas. Lorsque certains enfants demandaient plus de nourriture, les éducatrices leur en donnaient sans hésiter. De l'eau était à la disposition de tous les enfants pendant l'inspection.

Après le dîner, les enfants ont été invités à se laver les mains avant de participer à des activités ludiques telles que jouer avec des camions et des poupées. Les éducateurs ont procédé au changement des couches de manière appropriée. Pendant les activités ludiques, les éducateurs ont désinfecté les tables et balayé le sol. Ensuite, ils ont préparé les lits pour la sieste des enfants.

Les éducateurs ont demandé aux enfants de se préparer pour la sieste en allant chercher leurs couvertures et leurs peluches. Les enfants ont accepté et se sont dirigés vers leurs lits pour faire la sieste. Certains enfants ont été encouragés à choisir un livre ou un casse-tête pour occuper l'enfant pendant la sieste.

L'environnement intérieur était propre et bien organisé. Les « leçons » prévues et les allergies des enfants étaient affichées sur les portes des salles de classe. Les médicaments étaient rangés sous clé dans une armoire en hauteur. Les effets personnels des enfants étaient étiquetés et rangés correctement. Les toilettes de toutes les salles de classe ont été vérifiées et jugées propres et bien organisées.

Sept profils d'enfants ont été vérifiés et jugés complets, avec les formulaires de consentement et les carnets de vaccination. Le tableau d'information destiné aux parents était également complet. Les registres de présence quotidiens ont été vérifiés et jugés complets.

Une conversation a eu lieu avec l'administrateur au sujet de la présence de nourrissons dans la classe des enfants de deux ans. Veuillez vous assurer que les nourrissons ne passent pas dans les classes des enfants de deux ans avant d'avoir atteint l'âge de deux ans.

Mélika Belliveau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date